



Concours « Refais ta couv' »
Concours photo organisé par le Réseau Médi@pass
Du 1^{er} juillet au 31 août

Quel est le but du « refais ta couv' » ?

Le but du concours est de faire une photographie dans laquelle on met en scène des personnes ou des objets du quotidien pour reproduire, évoquer de la manière la plus précise possible une couverture de livre ou une jaquette de CD ou DVD. On peut soit mettre en scène des personnes et des objets pour reproduire, soit remplacer par une réunion d'objets qui évoquent, font penser à la couverture.

1. Qui peut participer ?

Le concours est ouvert à tout le monde.
Les mineurs devront fournir une autorisation parentale.
Les membres du jury ne peuvent participer.

2. Comment participer ?

Pour participer au concours, il suffit d'envoyer un mail à l'adresse rte.mediapass@gmail.com avec vos photos. La photo de couverture originale doit aussi être jointe dans le mail.
Les photos devront être accompagnées du nom et du prénom du participant ainsi que sa ville.
Le simple fait de concourir implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

3. Conditions

Ce concours est gratuit et n'implique aucune obligation d'achat.
Les participants s'engagent à respecter les conditions de participation.
Le participant atteste sur l'honneur que la photo transmise est une création originale.
Il est interdit de participer sous pseudonyme. Le candidat peut envoyer plusieurs photos, mais une seule pourra être récompensée.
Les frais de participation au concours, comme les frais de connexion internet pour les participants qui ne disposent pas d'une connexion illimitée, sont à la charge du participant.

Chaque image envoyée pourra être exploitée pour le déroulement du concours.
Les participations incomplètes ou envoyées après la date limite ne seront pas acceptées.
Les gagnants seront contactés à l'adresse mail d'envoi des photos.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.
L'organisateur se réserve le droit de vérifier ce qu'il jugera utile, relativement au respect du règlement notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte, mensongère ou fraudée.

Les photos professionnelles sont interdites.
La couverture du livre original doit être envoyée dans son intégrité.



Les photos « Refais ta couv' » ne doivent pas être retouchées par logiciel.
Le titre et l'auteur doivent y être intégrés (par tous les moyens possibles).

4. Droit des photos

Le participant doit être ou l'auteur ou le modèle des photos envoyées. Il assume l'entière responsabilité du contenu qu'il propose (immeuble, maison, etc.).
Les images ne pourront représenter aucune forme de discrimination ou d'atteinte à la personne ni faire l'apologie des crimes contre l'humanité.
Le participant garantit l'organisateur contre toute action en justice qui pourrait être engagée du fait de la photographie qu'il a créée.

Le participant doit avoir l'autorisation des personnes identifiables.

Le candidat accepte que sa photo soit publiée sur les réseaux sociaux du réseau Médi@'pass et de ses partenaires.

5. Les lots

Plusieurs prix seront décernés aux meilleures couvertures : ces prix seront déterminés par les utilisateurs Facebook, par les lecteurs et par un jury.

Les utilisateurs Facebook et les lecteurs des médiathèques (qui trouveront les bulletins de vote dans les médiathèques participantes) pourront voter du 5 au 23 septembre pour les photos qu'ils préfèrent.

Le prix Facebook sera attribué aux photos récoltant le plus de « like » sur le Facebook du réseau Médi@'pass. Les likes sur les partages ne seront pas pris en compte.

Les prix des lecteurs seront attribués aux photos ayant reçu le plus de votes dans les médiathèques, dans la limite d'un vote par personne. Le bulletin de vote permet de désigner un top 2, attribuant 2 points au n°1 et 1 point au n°2. Si l'un des gagnants du prix du public était déjà lauréat du prix Facebook, le prix du public récompenserait alors le « Reais ta couv' » arrivé troisième.

Un jury composé d'élus et de membres du réseau Médi@'pass élira les images gagnantes du prix du jury. Le jury ne pourra pas élire les mêmes photos que le public ou que les utilisateurs Facebook.

Chaque participant du concours recevra un Tote bag Médi@'pass.

Chaque catégorie (Facebook, prix des lecteurs et prix du jury) récompensera deux photos :

- 1^{er} prix : 30€ de bon d'achat à la librairie « La fabrique à rêves »
- 2nd prix : 20€ de bon d'achat à la librairie « La fabrique à rêves »

Les lots seront retirables dans les médiathèques ou au PIDE (2 Rue du Général Raymond Chomel 59610 Fourmies).



6. Annulation

Le concours pourra être annulé par les organisateurs en cas d'un trop faible nombre de participants. Le concours ne pourra faire l'objet d'aucune compensation quelconque.

7. Propriété intellectuelle

Tout participant jouit du plein droit d'exploitation des photographies qu'il a réalisées dans le cadre du concours conformément au Code de la Propriété Intellectuelle.

Cependant, l'auteur déclare « libres de droits » les photographies représentées durant le concours et autorise le réseau Médi@'pass et la Communauté de Communes Sud-Avesnois à les reproduire et à les représenter pendant une durée de cinq ans sur tous supports numériques et analogiques en vue de :

- Expositions numériques et physiques,
- Publications de supports imprimés (programmes, affiches, flyers),
- Diffusion sur internet des sites, blogs et réseaux sociaux du réseau Médi@'pass, de la Communauté de Communes Sud-Avesnois et de leurs partenaires,
- Communication interne et institutionnelle du réseau Médi@'pass et de la Communauté de Communes Sud-Avesnois.

Les photographies seront déclarées sans valeur commerciale : en aucun cas il ne sera versé aux participants de droits d'auteur.